CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AUBE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 04 FEVRIER 2025

2025_009

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 février, à 09 heures, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 06 janvier 2025.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	16
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

Présents(es) :
Messieurs Thierry BLASCO, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Mesdames Annie DUCHENE, Claude HOMEHR, Carmen LABILLE, Messieurs Jean-Marie CASTEX, Denis MAILIER, Jean-Philippe RESIDORI, Mesdames Anna ZAJAC, Rachida BOUDADI, Marie-Thérèse LEROY, Nelly DELELIGNE.

Représentés(es) par leur suppléant(e) :
Monsieur Patrick DYON était représenté par Monsieur William HANDEL.

Ayant donné pouvoir :
Monsieur Jean-Michel VIART avait donné pouvoir à Monsieur Michel LAMY.
Monsieur Alain BALLAND avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO.
Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON.
Madame Lydie FINELLO avait donné pouvoir à Monsieur Denis MAILIER.
Monsieur Jean-Marie CAMUT avait donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse LEROY.
Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Madame Annie DUCHENE.

Absents(es) excusés(es) :
Messieurs Philippe BORDE, Arnaud MAGLOIRE, Madame Raphaële LANTHIEZ, Monsieur François MANDELLI

Assistaient :
Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion,
Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion,
Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction,

Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion, était absente excusée.

Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).

D2025_02_07
PARTENARIAT MAIRISTEM BY JVS
INSTAURATION D'UNE PRESTATION DE FORMATION METIER

Depuis de très nombreuses années, le CDG 10 est en partenariat avec Mairistem by JVS pour assurer l'assistance et la formation des utilisateurs de leurs logiciels au bénéfice des collectivités adhérentes.

Avec le renouvellement des agents des collectivités suite à des mutations et des départs en retraites, l'assistance est, de leur côté pour leurs clients en direct comme du nôtre, de plus en plus sollicitée pour des questions métiers.

Cela s'explique en grande partie par le manque de formation initiale disponible pour le métier de secrétaire général(e) de mairie, malgré la formation mise en place en lien avec la Région Grand Est et Y Schools. Cette dernière répond en effet pleinement à un besoin mais, avec une prévision de départ en retraite d'environ 40% des effectifs d'ici à 2030, ce dispositif ne suffira pas pour assurer la montée en compétences préalable à l'embauche de l'ensemble des agents qui seront recrutés.

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20250204-D2025_02_07-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025

Mairistem by JVS a donc conçu ces derniers mois une formation initiale aux fondamentaux du métier de secrétaire général(e) de mairie pour apporter les connaissances de base, préalablement à la formation sur les logiciels.

Mairistem by JVS propose cette prestation aux collectivités au bénéfice de leurs « *agents cherchant à actualiser leurs compétences, se perfectionner ou acquérir de nouvelles connaissances pertinentes pour leur carrière, et appréhender au mieux* » leurs logiciels.

4 domaines sont abordés sur un parcours de 17 heures :

- Environnement territorial,
- Finances publiques,
- Gestion du personnel,
- Élections.

Au titre du partenariat CDG10/Mairistem by JVS, il convient de déterminer les conditions financières pour que le CDG 10 puisse intervenir dans cette formation :

- soit pour les collectivités adhérentes au service d'assistance logiciels aux collectivités du CDG 10 ;
- soit au titre d'une mise à disposition de Mairistem by JVS, pour les modules relevant du cœur de métier du CDG 10 à destination des collectivités auboises en direct, sous réserve de disponibilité des agents.

Le CDG 10 dispose, en effet, des compétences en interne pour assurer cette mission.

Le montant fixé est de 60,00 euros. Ce montant correspond à celui du service Intérim territorial « Préparation d'un dossier spécifique RH ou nécessitant une technicité particulière », qui correspond le mieux aux personnels pouvant être mis à disposition et à la technicité nécessaire pour assurer la formation.

le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, **fixe** le tarif horaire pour assurer cette prestation à 60,00 euros.

Pour extrait conforme,
A Sainte-Savine, le 04 février 2025

Le Président,

Fonction Publique Territoriale Département de l'AUDE Centre de Gestion

Thierry BLASCO

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
à compter du 19/02/2025.

Le Président,

Fonction Publique Territoriale Département de l'AUDE Centre de Gestion

Thierry BLASCO

Accusé de réception en préfecture
010-281000026-20250204-D2025_02_07-DE
Date de télétransmission : 18/02/2025
Date de réception préfecture : 18/02/2025